

A compléter par l'APAS-BTP

N° de dossier :

Conseillé(e) APAS-BTP :

Centre et séjour :

En fin de séjour, un participant de plus de 15 ans peut rentrer seul à son domicile, depuis le lieu d'arrivée à Paris (gare SNCF ou aéroport).

Merci de compléter ce document et de le remettre à votre agence.

AUTORISATION DE RETOUR SEUL

Je soussigné (nom, prénom)

téléphone portable

adresse complète

responsable légal de l'enfant (nom, prénom)

âge

inscrit au séjour

du au

☐ **Autorise mon enfant à rentrer à son domicile, seul sans accompagnant**

TRAJET SANS ACCOMPAGNANT :

De à

Moyen de transport utilisé par le participant

Le jeune s'engage à attendre l'accord du responsable de convoyage avant de partir.

A partir du moment où le participant quitte le groupe, il devient sous la responsabilité du responsable légal.

Fait le

Signatures des parents :